

LA FOURNÉE

Volume XVI n° 2

Décembre 2017 - février 2018

www.shrt.qc.ca

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA
RÉGION DE TERREBONNE
148, rue Saint-André
Terrebonne, Québec, J6W 3C3
TÉLÉPHONE
(450) 492-7477
COURRIEL
INFO@SHRT.QC.CA

Au feu! 3^e édition revue – novembre 2017
(À lire en page 3)

PATRIMOINE

La maison
Joseph et Alexandre
Roussille,
rue Sainte-Louis
À lire en page 19.

AU SOMMAIRE

TERREBONNE • RETOUR SUR PHOTO : VERS 1915, RUE L'ATRAPPE (VERS LE NORD)

Chronique de Claude Blouin, historien, qui met en évidence les transformations de certains sites du Quartier historique de Terrebonne. Dans cette livraison, il examine la rue l'Atrappe (boul. des Braves) depuis la place publique.

Suite à la page 4

SHRT-RADIO : AMIEL, UN PATRIOTE IGNORÉ DE '37

Septième et huitième émissions du radio-roman écrit par Grichon (pseudonyme de Marie-Anna Brouillet), diffusé par la station CHLP-La Patrie, en 1937.

Suite à la page 6

ESSAI : LE CIMETIÈRE AD SANCTOS

Le cimetière sous l'église Saint-Louis-de-France de Terrebonne est présenté par Stéphanie Gélinas, guide-chercheuse à la Maison d'histoire.

Suite à la page 14

GÉNÉALOGIE : DES DÉCOUVERTES FAITES PAR ...

HASARD, par Normand Brière, volet généalogie

Entre le 16 et le 18 novembre dernier, se sont tenues six représentations théâtrales d'*Au feu!* évoquant le grand incendie du 1^{er} décembre 1922, à Terrebonne.

Suite à la page 18



Au feu! édition 2017 Silhouette d'André Fontaine • Maison d'histoire (© Olivier Lamarre)



Rue l'Atrappe vers 1915 (© Archives SHRT)



Catherine Ferland, historienne

NOTRE PROCHAINE ACTIVITÉ

Le jeudi 11 janvier 2018
à 19 h 30.

Tous les détails à la
page 20.

Le «dernier» mot du président

Souhais de la Société d'histoire

Aux amis de la Société d'histoire, à tous ceux abonnés à ce bulletin *La Fournée*, je tiens à vous souhaiter, en mon nom personnel et au nom des membres du conseil d'administration, un joyeux temps des Fêtes et un bon début d'année 2018. Profitez de ce temps de réjouissances et de réunions familiales pour glisser un bon mot à notre sujet à vos parents et amis; incitez-les à devenir membres ou à faire un don pour ainsi soutenir nos activités annuelles, activités qui ne sauraient se réaliser sans votre soutien. En ces temps de sous-financement, les organismes comme le nôtre

(sans but lucratif – OSBL – et non subventionnés), se doivent de faire usage de grande créativité pour attirer la participation du plus grand nombre de personnes possible lors de la tenue de nos activités. Démontrez-nous de cette façon votre intérêt à la poursuite des objectifs de la [Société d'histoire de la région de Terrebonne](#), dont le principal vise la diffusion et la promotion de l'histoire locale. Soyez prudents. Au plaisir de vous voir à nos activités en 2018.

Normand Brière
Président



Don de Muriel Chaurette, artiste-peintre et membre de la SHRT



Au feu! version 2017. Silhouette d'André Fontaine • Maison d'histoire (Photos © Olivier Lamarre)



Liliane Boucher, Art Partage

AU FEU!, 3^E ÉDITION REVUE

Ce fut d'abord une conférence au Moulin neuf, le 24 février 2011. Puis, petit à petit, au fil de conversations subséquentes, André Fontaine et Claude Blouin ont conçu l'idée d'un parcours théâtral (on parlait d'un circuit animé, à l'époque). Des recherches plus approfondies sur les événements et des personnages significatifs les ont amenés à une première présentation en novembre 2015. Claude Blouin a écrit une dizaine de monologues livrés par autant de comédiens; André Fontaine s'est préoccupé des enchaînements d'une station (tableau) à l'autre. Laurelou Chapleau a pris en charge la mise en scène et les costumes. Sans grande préparation, avec peu de répétitions et encore moins de moyens techniques et financiers, ils ont plongé tête baissée dans l'aventure qui fut malgré tout un succès. Une seule représentation avait été prévue; la demande a entraîné l'organisation d'une supplémentaire, dès le lendemain. Ils étaient à ce point emballés et confiants que, malgré le manque de financement, ils ont récidivé en novembre 2016, sans grandes modifications. Cette fois, ils ont fait salle comble à quatre représentations.

Lors de l'analyse rétrospective, André Fontaine a insisté sur la nécessité de rendre le parcours plus spectaculaire, d'introduire des effets spéciaux, des projections sur les immeubles, des transitions animées. En faire un événement incontournable. Or, il fallait des moyens financiers que la SHRT ne pouvait fournir. Représentations auprès de la Ville de Terrebonne. La firme Art Partage s'est jointe à leur démarche, emballée par le projet. Finalement, le projet *Au feu!* remanié a plu et un montant substantiel a été dégagé. Depuis janvier 2017, Art Partage et la SHRT ont travaillé de concert à bonifier l'événement. Le parcours théâtral multimédia, dans sa nouvelle version, a été livré en six représentations (les 16, 17 et 18 novembre), dans des conditions météo parfois incertaines, mais idéales, dans des rues fermées à la circulation, ce qui a favorisé le déploiement des onze stations et des déplacements sécuritaires. Quelque 205 personnes ont assisté aux représentations, émues et séduites par douze personnages émouvants et convaincants. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

De bois et de charbon...

«J'étais près d'la rue Saint-François avant, à côté du Chinois. Le seul Chinois de Terrebonne, celui qui s'occupait d'une buanderie! Y'arrêtait pas d'crier Goddam fire! Goddam fire! Ça faisait ben rire les jeunes. Mais y'avait rien de drôle la dedans. C'te pauvre homme, y'a tout perdu. Là, ça brûlait partout. Ça r'montait en spirale d'en bas, près d'la rivière, par Saint-Joseph pis Laurier. C'tait même rendu jusqu'à l'épicerie d'Georges Beausoleil. Toutte était en bois; on chauffait au charbon. Tout l'monde avait déjà faite ses réserves pour l'hiver. Quelqu'un m'a dit qu'la veille, on en avait livré cinquante-deux tonnes à l'hôtel de ville...»

Marcel Richard, personnifié
par Dominic Pelletier

TERREBONNE • RETOUR SUR PHOTO

Vers 1915, rue l'Atrappe, vers le nord

par Claude Blouin, historien



Suite de la page 1



1 - RUE L'ATRAPPE

Le boul. des Braves est sans aucun doute une portion du premier sentier qui longeait la rivière des Mille Isles. En 1915, l'artère s'appelle «rue du boulevard»; elle est bordée de grands ormes aujourd'hui disparus. Des trottoirs de bois facilitent les déplacements des piétons par mauvais temps. Une clôture en planches de bois sépare la rue du bassin-réservoir¹.

2 - BASSIN-RÉSERVOIR

Ce bassin, plus souvent appelé «étang des moulins», est en fait un réservoir, créé dès 1721, pour alimenter en eau les moulages du moulin à farine et les scies du moulin à planches. Une digue ou «chaussée» en pierre, construite entre la terre ferme et l'islet du moulin, retenait l'eau; six arpents plus haut, une autre chaussée permet de contrôler le niveau².

3 - MAISON PAUL-ÉLOI-MARIER

Sur un emplacement de 28 pieds sur 58, acheté du notaire John Fraser en 1846, l'ancien patriote devenu marchand et agronome fit construire une maison en briques, de deux étages, qu'il habita jusqu'en 1880, année de son décès. Marier a été le 2^e maire de Terrebonne; il a dirigé les destinées du village de 1855 à 1857 et de la ville incorporée de 1869 à 1871. En 1915, elle appartenait à Léopold et Hercule

Masson, le premier, médecin et le second, gentilhomme, depuis 1910.

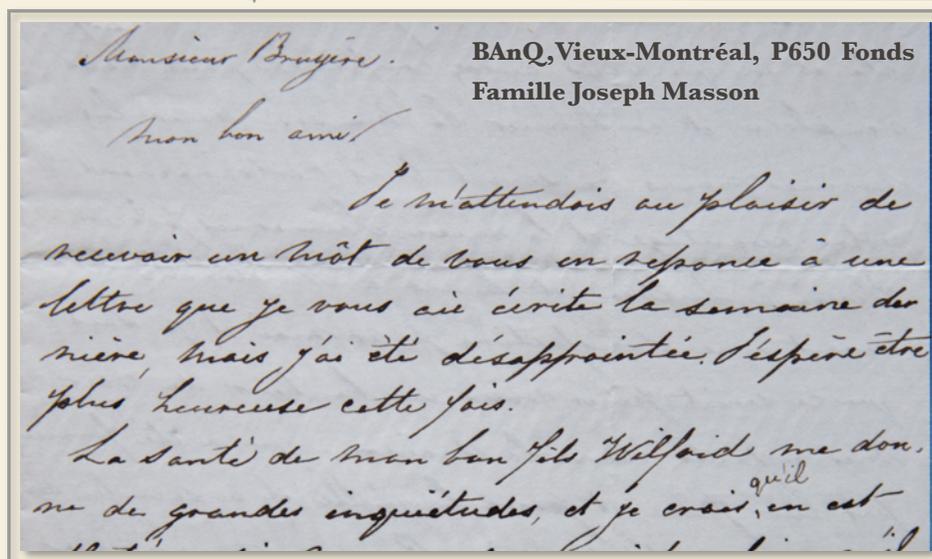
4 - MAISON MICHEL-SANCHE (SANCHEZ)

Cette maison en pierre a été construite en 1818 par le maçon Antoine Desrochers, pour le compte de Michel Sanche, ou Sanchez, originaire de Sainte-Thérèse. Ce dernier la vendit en 1820. La maison a surtout servi d'auberge et de débit de boisson. En 1915, elle appartenait au D^r Léopold Masson depuis environ un an.

5 - MAISON HYACINTHE-PRÉVOST

Cette maison en pierre d'un étage et demi, avec solage surélevé, a été construite vers 1814 par le tanneur Hyacinthe Prévost, fils de François, de la côte de Terrebonne³. Elle a été léguée par la suite à son cousin, G.-M. Prévost, qui l'eut jusqu'en 1881. En 1915, elle servait d'auberge et appartenait au notaire J.-C. Jolicoeur⁴.

DOCUMENT VEDETTE

M^{me} Masson s'inquiète pour ses fils (1856)

BAnQ, Vieux-Montréal, P650 Fonds
Famille Joseph Masson



Geneviève Sophie Raymond,
veuve Joseph Masson (c1865)

CONTEXTE

Dans sa biographie de l'Honorable Louis-François-Rodrigue Masson, l'historienne Andrée Désilets souligne que M^{me} Masson s'est employée à le détourner de l'univers commercial vers les professions libérales¹. Cette lettre adressée à M. Jean-Baptiste Bruyère, marchand de Montréal, montre qu'elle a de tout autre projet pour ses plus jeunes fils Henri et Louis...

TRANSCRIPTION

« Monsieur Bruyère
Mon bon ami,

Je m'attendais au plaisir de recevoir un mô^t [sic] de vous en réponse à une lettre que je vous ai écrite la semaine dernière, mais j'ai été désappointée [sic]. J'espère être plus heureuse cette fois.

La santé de mon fils Wilfrid² me donne de grandes inquiétudes, et je crois [qu'il] en est affecté aussi. Comme il pourrait se faire qu'il désirerait se retirer des affaires avant l'expiration du temps limité par vos engagements [sic], et que j'ai due [sic] me convaincre par nôtre [sic] dernière conversation que vous étiez toujours mon bon ami disposé a [sic] faire pour moi et mes enfants ce que vous m'avez promis après la mort de Monsieur Masson, en conséquence, j'espère que vous ferez des provisions pour mes enfants Henri et Louis. Louis aime beaucoup le commerce, il est très laborieux, il ne manque pas de jugement, il n'y a chez lui qu'un manque de mémoire ce qui est très facile à obvier par une plume et un peu d'encre.

Comme je vous disais l'autre jour, je pense que vous devez vous reposer aussi bientôt, en mettant une ou deux personnes bien capable [sic] et en qui vous aurez confiance pour vous remplacer et continuer la Maison [l'entreprise] sous les mêmes noms, ce serait très certainement votre avantage et le mien. J'aimerais placer Henri à Québec et Louis à Montréal³, ce serait une satisfaction pour moi et je sais que ce serait pour vous un bonheur de voir mes enfants dans la Maison qui a été formée par leur père et pour laquelle [sic] il a sacrifié son repos, sa santé et sa vie. [soulignés dans la lettre]. Personne mieux que vous savez qu'il a travaillé et quel [sic] était son ambition pour ses enfants et le bien en général qu'il a fait. Il n'est que juste et de droit que son nom demeure à la Maison qu'il a formée et que ses enfants lui succèdent en devenant associés dans cette Maison⁴. Je me rappelle [sic] avec bonheur les paroles de consolations que vous m'avez dites et l'assurance que vous m'avez donné [sic] de protéger mes enfants. Je me repose entièrement sur vos promesses et attends de vous une réponse favorable par la prochaine malle. Je désire être assurée de l'avenir de mes enfants, vous êtes père vous comprendrez un peu l'anxiété d'une mère veuve.

Adieu mon bon ami
Croyez-moi bien sincèrement votre reconnaissante
M G Sophie Masson

Terrebonne, 3 juillet 1856»

SHRT-RADIO : Amiel. Un patriote ignoré de '37

SEPTIÈME ÉMISSION

«La dernière émission s'est close alors que le tocsin appelait au combat les braves de Saint-Denis... Après sept heures d'efforts infructueux d'une part, de résistance acharnée de l'autre, Gore et ses hommes prenaient le parti de se retirer, abandonnant la victoire aux patriotes. Hélas, deux jours plus tard c'était l'écrasante défaite de Saint-Charles. Depuis, l'angoisse plane sur la contrée car on ne doute pas que les vainqueurs reviendront pour y exercer des représailles peut-être terribles...

Quant à Josette et à son père, ils sont toujours au Troisième Rang, dans une maisonnette plus ou moins confortable qu'un habitant du nom de Bourque a mise à leur disposition. Ce sont eux que nous verrons en scène, ce soir.»

B. Thouin.—Josette!... Josette! ...

Josette.—Ah! vous papa?... Par où donc êtes-vous passé? Depuis une bonne demi-heure que je vous guette à la fenêtre... Je ne vous ai pas vu venir.

B. Thouin.—On ne se reconnaît plus dans Saint-Denis. Les ponts sont détruits ou ébranlés, les routes embarrassées de troncs d'arbres, des sentinelles postées partout... Aussi ai-je pris le parti, pour revenir, de piquer à travers les champs. Tu as trouvé le temps long à m'attendre?

Josette.—Un peu, je ne m'en cache pas. Après tout ce qui est arrivé, je me sentais inquiète.

B. Thouin.—Hélas, tout va mal, bien mal. Si bien, que j'ai décidé de hâter notre départ pour Repentigny. Vois-tu, il n'y a plus rien à faire pour moi, à Saint-Denis. Et toi, tu seras bien plus en sûreté auprès de ta tante, qu'ici.

Josette.—Je comprends pour vous, papa; mais moi, ne pourriez-vous pas me laisser auprès de Mme Lamouche comme durant les vacances, lorsque j'étais petite fille du couvent?

B. Thouin.—Tu verras ce qui attend la pauvre Lamouche, dans quelques jours, lorsque les Anglais reviendront se venger - car ils reviendront... Ils

vont s'installer en maître et tout mettre à feu et à sang. Même ici, dans les terres, personne ne peut se vanter d'être en sûreté. A propos, j'ai une commission pour toi...

Josette (mi-voix).—Mon Dieu... Serait-ce de François?... Je suis sans nouvelles de lui...

Josette (haut).—Qu'est-ce donc, papa?

B. Thouin.—L'une des demoiselles Dormicour, la plus vieille je crois, m'a demandé si tu ne consentirais pas à leur donner un coup de main pour soigner les blessés que le docteur Nelson leur a confiés. Ce sont des Anglais, au nombre de cinq ou six. Mais je vois dans tes yeux que tu t'inquiètes du sort de François Amiel ...

Josette.—Oh! papa, savez-vous donc quelque chose?

B. Thouin.—Oui, j'ai su qu'à Saint-Charles il avait été blessé au côté gauche, mais légèrement.

Josette.—Et qui l'a soigné, lui qui n'a pas de famille ?

B. Thouin.—Il s'est battu en désespéré, à ce qu'il paraît. Mais, voyant que tout était perdu, il a lancé son cheval par-dessus les retranchements et il a été assez heureux d'échapper lui-même aux

balles ennemies. Mais son cheval a été tué sous lui. Cependant, de peine et de misère, il est parvenu à fuir... Je ne sais où...



Boîte d'une demi-livre

50c

(Josette pleure)

Josette.— Il n'est pas mort, au moins?

B. Thouin.—Tu sais, Josette, que je n'ai jamais approuvé ton amitié pour ce garçon.

Josette.—C'est un brave quand même. Est-il resté dans Saint-Denis?

B. Thouin.—Je ne le crois pas. Compromis et dénoncé, il se cache.

Josette.—Et s'il était pris?...

B. Thouin.—Ce serait la prison d'abord et ensuite... Je n'en sais rien. — Il est joli, n'est-ce pas, le résultat?...

SHRT-RADIO : Amiel. Un patriote ignoré de '37

Josette.—On ne peut toujours pas nier que les patriotes aient agi en braves...

B. Thouin.—Certes. Comme soldats, ils ont été magnifiques. Impossible de ne pas les admirer. Avec de si faibles ressources, tenir tête à l'armée anglaise, la puissante armée... C'est à peine croyable...

Josette.—Moi, je les nomme, sans hésiter *des héros*. Et, puisque leurs intentions étaient bonnes, pourquoi ne pas ajouter aussi qu'ils sont devenus les martyrs de la Patrie?...

B. Thouin.—Des martyrs, en effet, si leurs intentions étaient aussi droites que tu le crois. Moi-même, si opposé à leur manière de voir, j'avais honte tantôt, alors qu'on me rapportait différents incidents des deux combats, j'avais honte de penser que, durant ce temps, je me trouvais ici, bien tranquille et à l'abri. Nul doute que si le hasard m'avait tout d'un coup amené auprès d'eux, je me serais jeté tête baissée à leur défense, même armé d'un simple bâton, comme les hommes d'André Beauregard.

Josette.—Qu'ont-ils fait, ceux-là?

B. Thouin.—Ce qu'ils ont fait?... Pour 50 qu'ils étaient, ils possédaient en tout 3 ou 4 fusils mais en revanche de bons piquets de clôture et, ainsi armés, ils ont tenu tête à 150 soldats ennemis. 150, tu entends?... et cela avec un tel entrain qu'ils les ont empêchés de pénétrer dans le village et de cerner les assiégés, comme c'était leur but. Est-ce assez beau cet exploit? Aussi, le nom leur en est resté. On les appelle: *la Compagnie des bâtons de clôture*...

Josette.—Cela se passait à Saint-Denis ou à Saint-Charles?

B. Thouin.—Ici même, à Saint-Denis, en haut de la rue du Lion, la bien nommée en la

circonstance. A Saint-Charles, vois-tu, on a bien fait preuve de courage aussi, mais la partie était perdue d'avance. — Sans chef, pour ainsi dire, car on prétend que Brown a disparu aussitôt et que c'est Marchessault qui a dû prendre la direction...

Josette.—M. Marchessault, l'instituteur?...

B. Thouin.—Oui. Ils avaient formé un retranchement chez Debartz. Mais les Anglais se sont campés eux-mêmes au haut de la colline, en sorte que leur position se trouvait 10 fois meilleure sans parler de leur discipline, des bonnes armes qu'ils avaient et de leur nombre. Tout de même, les patriotes leur ont tenu tête assez longtemps pour les étonner, mais à la fin, Wetherall a fait charger à la baïonnette et ce fut alors un vrai massacre, une boucherie. — Pauvre petite! — Tu pleures... Je n'aurais pas dû t'en dire autant...

Josette (pleurant).—Non, non. Je veux tout savoir. Racontez encore, papa.

B. Thouin.—Le reste, tu le sais. Ils ont mis le feu un peu partout, puis, la bataille finie, ils sont entrés dans l'église avec leurs chevaux pour y passer la nuit. On prétend même qu'ils se sont livrés à toutes sortes de profanations... Maintenant, en voilà assez sur ce sujet.— Ne trouves-tu pas qu'on gèle, ici, dans cette cabane de papier mâché?

Josette.—Une dernière question, papa: le docteur Nelson est-il toujours par ici?

B. Thouin.—Je le crois. Mais le bruit court qu'il va bientôt prendre la route des Etats, à son grand regret, paraît-il, car il aurait déclaré que s'il lui restait seulement 20 fidèles, il ne bougerait pas. Mais vois-tu, l'enthousiasme est bien tombé...

Josette.—Quand me conduirez-vous chez les demoiselles Dormicour, papa?

B. Thouin.—Tu es bien pressée... Au fait, ça me sourit assez peu, cette affaire. Seulement la demoiselle a trouvé moyen de me faire promettre... Vu qu'elles se dévouent pour des prisonniers anglais, je crois, qu'en effet, tu serais plus en sûreté là que n'importe où, advenant l'arrivée des troupes. Mais, nous ne moisirons pas ici. Sitôt mes affaires réglées, en route pour Repentigny. Allons, prépare-toi pendant que je vais demander à Bourque un cheval et une voiture...

1937-38



D'une saveur exquise
10c

Une heure plus tard, Josette est reçue à bras ouverts par les demoiselles Dormicour qui promettent à son père de bien veiller sur elle. Ce dernier parti, on fait à la jeune fille une révélation qui la comble de joie puis, en grand mystère, on la conduit jusqu'à un petit réduit où elle se trouve soudain en face de François Amiel.

SHRT-RADIO : Amiel. Un patriote ignoré de '37

Josette.—François, tu étais donc ici! ... Moi qui ne pouvais imaginer où tu te cachais ...

Amiel.—Parle bas, Josette. Il suffirait d'une dénonciation pour me perdre... Mon dossier est très mauvais.

Josette.—Pauvre François! Et tu as été blessé?...

Amiel.—Oh! une égratignure sans importance... J'ai fait plus de mal aux ennemis qu'ils ne m'en ont fait eux-mêmes. Comment trouves-tu mon nouveau logis?

Josette.—Un peu petit et il n'y fait pas bien clair.

Amiel.—C'est tout simplement une garde-robe, sous un escalier en attendant mieux, car je dois partir pour le Nord, ces jours-ci.

Josette.—Partir?... Mais comment, puisqu'on te recherche?

Amiel.—Tu te rappelles le Sauvage qui t'avait fait tant peur, il y a quelque temps?...

Josette.—Oui... Oui...

Amiel.—Eh bien, je suis parvenu à lui faire tenir un message et il va venir me chercher, peut-être cette nuit...

Josette.— Cette nuit!... Si tôt!! Et moi, papa décide de m'emmener à Repentigny ...

Amiel.—Ah!... J'en suis heureux, Josette. Je t'écrirai. — Pour l'instant, je vais me mettre à la disposition du docteur Chénier. Là-bas, dans le Nord, les patriotes n'ont pas dit leur dernier mot.

Josette.—Mais tu es malade, blessé...

Amiel.—Ce n'est rien, je te dis!

Josette.—François, je t'en prie, sois raisonnable!...

Amiel.—Je veux que tu puisses être fier de moi, Josette. Je compte même que tu m'aideras à partir. Je t'apprendrai par quel signal Wanki — le petit nom familial de mon Sauvage — doit m'avertir. C'est toi qui iras lui répondre. Il réussit très bien à se faire

comprendre. Mais il ne faudra pas que tu aies peur de lui.

(cri effrayant)

Josette.—Mon Dieu!... Qu'ai-je entendu? Serait-ce le signal de ton Sauvage?

Amiel.—Non. C'est un des blessés qui se plaint ainsi. Cela lui arrive quelquefois. Il paraît qu'il est un peu plus mal pris que moi... Il y en a deux autres qui, ayant l'usage de leurs jambes, peuvent circuler à travers la maison. Or, au commencement de la nuit dernière, comme je circulais moi-même pour tâcher de me dégourdir un peu j'ai été surpris par eux ...

Josette.—Est-ce possible! ...

Amiel.—C'est-à-dire que j'ai failli être surpris car il y avait là un banc-lit dans lequel je me suis coulé le temps de le dire. Le couvercle à peine ramené sur moi, voilà mes deux Anglais qui viennent s'asseoir dessus et qui commence à grogner contre les Canadiens, en général, et les patriotes en particulier.

Josette.—Tu devais étouffer, là-dedans?

Amiel.—Je n'étais pas à mon aise. Mais la conversation de ces deux hommes m'a intéressé au plus haut point. Est-ce curieux comme chacun croit toujours avoir le bon droit pour soi... Ils parlaient de la malheureuse aventure qui est arrivée au lieutenant Weir. Tu sais qu'il a été tué?

Josette.—Papa m'a donné, là-dessus, quelques explications et j'ai tout de suite pensé à toi. S'il fallait que le même sort te soit réservé plus tard...

Amiel (riant).—Tu me comptais au nombre des morts? ...

Josette.—Non, pas tout à fait... Mais tu as été blessé ...

Amiel.—Comme tu le vois, ce n'est rien de grave...

Josette (surprise).—Entends-tu, ce bruit?...

(bruit au dehors...)

Amiel.—Chut... chut... ne parlons plus... C'est peut-être un Habit rouge... Va... Quitte-moi Josette, chère Josette... Mlle Dormicour t'expliquera pour Wanki.

Josette (bas).—Au revoir, donc, François! Bon courage et compte sur moi... Je suivrai toutes les démarches...

François Amiel n'est-il pas plus en danger qu'il le croit?... Pendant qu'il mûrit son projet d'évasion, les troupes s'avancent sur Saint-Denis. Réussira-t-il à rejoindre Chénier dans le Nord?... sera-t-il fait prisonnier comme tant d'autres?... Son fidèle protecteur Wanki arrivera-t-il à temps opportun? Autant de questions auxquelles l'émission suivante va répondre.



Faites le puzzle

10c

SHRT-RADIO : *Amiel. Un patriote ignoré de '37*

HUITIÈME ÉMISSION

«Amiel est demeuré paisible dans sa cachette, toujours dans l'attente de ce Sauvage dévoué qui doit favoriser sa fuite vers le Nord. Sa petite amie Josette, durant ce temps, aide les demoiselles Dormicour à soigner les hommes qu'on leur a confiés. Il est entre 7 et 8 heures du soir. – Il fait très sombre, car on est aux derniers jours de novembre. – Voyons comment les choses vont se passer...»

(sifflement doux et prolongé répété par deux fois)

Josette.—Le signal!... Le signal!... Je ne me trompe pas: voici la seconde fois qu'on le donne. Je me rends sans plus tarder à la petite porte d'en arrière. Allons! Pas de tremblettes... C'est pour François Amiel!

(bruit léger de pas)

Josette.—C'est donc cette nuit que François va nous quitter... J'en ai le cœur gros. J'ai peur de ce qui l'attend là-bas, où les patriotes sont encore en activité. Si on allait les écraser, comme à Saint-Charles! ...

(elle déverrouille la porte)

Josette.—Qui est là?

Wanki.—Bon... Bon...

Josette.—Dites votre nom ou je referme.

Wanki.—Wanki.

Josette.—Mais j'en distingue deux...

Wanki.—Lui, bon compagnon à moi. Lui s'en retourner tout de suite en canot.

Josette (mi-voix).—Est-ce la vérité, au moins? Celui-ci est certainement le Sauvage que j'ai déjà vu...

Josette (haut).—Entrez, mais sans faire le moindre bruit.

Wanki.—Pas peur, petite demoiselle. Sauvage marcher aussi doucement que flocons de neige tomber du ciel.

(bruit léger de pas...)

Josette frappe très doucement)

Josette.—François... François... C'est Wanki.

(la porte s'ouvre)

Amiel.—Merci, chère et brave Josette! Fais entrer Wanki et attends nous. Surveille!!!

Josette (bas).—Entrez là.

(la porte se ferme)

Wanki.—Frère à Wanki, blessé? Beaucoup de mal?

Amiel.—Presque rien, mon bon Wanki. La preuve c'est que j'entreprends ce long voyage. Peux-tu m'accompagner jusqu'à Oka?

Wanki.—Wanki aller avec toi jusqu'à la mer si mon frère le veut. Apporté bonne bougrine, chauds mocassins et des provisions dans le canot.

Amiel.—La glace n'est donc pas prise?

Wanki.—L'eau juste un peu gelée. Très bien traverser la rivière. Ensuite, compagnon à moi s'en retourner avec le canot et Wanki marcher avec son frère Amiel jusqu'à Oka.

Amiel.—J'ai un peu d'argent. Nous tâcherons de nous procurer un cheval pour nous deux ou bien nous nous ferons conduire en voiture. J'ai hâte d'être arrivé là-bas.

Wanki.—Quand toi veux-tu partir?

Amiel.—Tout de suite.

Wanki.—Chausse mocassins et mets bonne bougrine avec bonnet de peau de loup. Heu... Heu... Heu... Frère à Wanki aura l'air d'un vrai Sauvage ... Heu... Heu...

Amiel.—Aide-moi, Wanki, à passer cette manche, mon bras blessé est encore un peu raide.

Wanki.—Toi, tu être pâle et maigre. L'air froid piquer tes poumons et donner à toi bonne santé.

Amiel.—Attends un peu que je sorte ma lettre de remerciement aux demoiselles Dormicour... Je la dépose là, bien en vue. Car il est convenu que je file à l'anglaise, sans même revoir mes bienfaitrices. Wanki, ouvre la porte, mais doucement.

Wanki.—Ecoute, frère à moi: si quelqu'un poser des questions, Wanki répondre tout seul. Wanki dire venu chercher de la laine pour l'hiver...

Amiel.—Oui, oui. J'ai toute confiance en toi. Va.

(la porte s'ouvre)

Amiel.—Personne en vue?

Josette.—Personne.

(double bruit de pas...)

on déverrouille la porte)

Amiel.—Josette, adieu! Oh! qu'il fait froid, dehors... Josette, ne m'oublie pas. J'espère te revoir bientôt.

Josette.—Tu m'écriras?

Amiel.—Certes, si je puis. Toi, prie pour moi. Prie pour la délivrance de la Patrie et... Et s'il fallait que le sort me soit contraire, garde mon souvenir avec fierté. Je suis digne de toi, ma Josette. Adieu!

Josette.—François !!!

SHRT-RADIO : *Amiel. Un patriote ignoré de '37**(court silence)*

Josette.—C'en est fait. Le voilà parti et pour quelle aventure... Je ne puis oublier Saint-Charles et cette charge à la baïonnette dont m'a parlé mon père: «Une boucherie» m'a-t-on dit. Là-bas, dans le Nord, comment les choses vont-elles se passer? Ah! l'angoisse m'étreint le cœur. Je ne saurais reposer, en ces dispositions. Je vais retourner auprès de mon blessé et, même s'il dort, je resterai à le veiller.

(bruit de pas... elle frappe...)

Blessé.—Well, miss. Come in.

Josette.—J'espérais vous trouver endormi...

Blessé.—Oh ! no. Le sommeil ne veut pas venir.

Josette.—Vous souffrez trop, peut-être?...

Blessé.—Au contraire, je ne sens presque rien, ce soir. Mais, au lieu de dormir, j'aimerais beaucoup mieux causer avec vous.

Josette.—Eh bien, j'y suis disposée moi-même.

Blessé.—Well. Well. Voilà, petite miss, la plus belle parole que vous m'avez dite, depuis le commencement.

Josette.—Je n'en reviens pas, M. Brown, de vous entendre ainsi parler français. C'est si rare chez les vôtres.

Blessé.—Je vous l'ai dit: j'ai vécu trois années dans la France.

Josette.—Aimez-vous les Français?

Blessé.—Beaucoup. Les Français sont des gentlemen, but the English are best.

Josette.—Et cela ne vous faisait pas un peu mal au cœur de prendre les armes contre les Canadiens qui sont eux-mêmes des Français. Les Français du Canada?...

Blessé.—Petite Miss, à la guerre, on ne tue pas pour le plaisir d'enlever la

vie ou de faire souffrir: autrement, les soldats seraient des monstres au lieu d'être, très souvent, des héros. Les Canadiens aussi nous ont envoyé des balles.

Josette.—Eux, ils se défendaient.

Blessé.—Please! — Just a minute... Vous y allez un peu fort, petite canadienne. Si les jeunes filles de ce pays sont si audacieuses dans leurs paroles, je ne suis pas surpris, oh! no, que les hommes se battent comme des lions. Ils se défendaient, vous dites...Et de quoi?

Josette.—De la tyrannie des gouvernants.

Blessé.—No, no. Les patriotes sont des rebelles. Ils ont bravé le gouvernement. Ils ont insulté l'autorité, dans leurs discours. Ils ont fait, malgré toutes les défenses, de grandes assemblées pour exciter tout le monde à la révolte. Et c'est seulement après toutes ces provocations que l'armée a été envoyée pour les réduire par la force puisqu'ils ne voulaient pas se soumettre aux avertissements.

Josette (mécontente).—M. Brown, il vaudrait mieux, je crois, que je me retire et que je vous laisse reposer tranquille. Vos yeux sont brillants et votre figure toute rouge. Voulez-vous un peu de tisane d'herbe à dinde?

Blessé.—Restez, petite Miss, c'est le meilleur remède, pour moi. Vous savez que la bonne Miss Dormicour m'a confié spécialement à vous. Elle a dit: «C'est votre blessé. Il ne peut pas marcher. Ayez soin de lui.»

Josette.—Je resterai, si vous y tenez, mais je ne parlerai plus.

Blessé.—Parlez, parlez. J'aime vous entendre. Savez-vous pourquoi mes yeux sont brillants et mon visage animé?

Josette.—C'est parce que je vous ai ému, sans le vouloir, et que votre fièvre a augmenté.

Blessé.—No. Vous vous trompez. C'est le plaisir de vous avoir avec moi.

Josette.—Par exemple!!!...

Blessé.—Je vous ai fâchée?...

Josette.—Oui...Non... Je ne sais pas, mais enfin, les temps sont trop tristes et j'ai moi-même trop de chagrin dans le cœur pour que ma présence vous donne autant d'amusement que vous dites.

Blessé.—Quel chagrin avez-vous dans le cœur?

Josette.—J'en ai de toute sorte. Croyez-vous que je puisse rester indifférente aux malheurs qui accablent ma patrie? ... au deuil et à la souffrance de tant de mes concitoyens?...A Saint-Charles, on a brûlé des maisons et, à l'heure actuelle, ceux qui n'ont pas été tués, blessés ou faits prisonniers, sont poursuivis et traqués comme de mauvaises bêtes...

Blessé.—Vous parlez seulement des Canadiens... Parmi nous, les soldats anglais, il y a eu aussi des morts et des blessés. Leur sort est bien plus cruel puisqu'ils n'étaient coupables de rien. Les responsables, c'est les Canadiens.

Josette.—Les Canadiens ont sans doute eu tort de braver l'autorité, le gouvernement légitime, mais qu'est-ce qui les a poussés à cela, sinon les mauvais traitements, les injustices et les dédains?...

Blessé.—Les Canadiens are trop exigeants. Un peuple vaincu doit rester inférieur.

Josette (suffoquée).—Voyez-vous, M. Brown!... Voyez-vous!... Même vous, un gentleman, vous venez nous tenir jusqu'ici des propos insultants... Réellement, je ne puis en entendre

SHRT-RADIO : Amiel. Un patriote ignoré de '37

davantage. Vous avez tout ce qu'il vous faut pour la nuit, je m'en vais.

Blessé.—Calmez-vous, petite Miss. Vous avez mal compris. Je parle le français aisément, mais ce n'est pas ma propre langue et, alors, je m'explique mal. J'ai voulu dire que les vainqueurs ont droit aux meilleurs avantages: autrement, à quoi leur servirait d'être les vainqueurs?

Josette.—Avez-vous entendu parler d'un monsieur Louis Marcoux, de Sorel, qui a été assassiné froidement par un Anglais au cours d'une querelle d'élection?

Blessé.—Pas froidement, mais dans la chaleur d'une discussion; oui, oui, je sais. Doctor Nelson, le traître, a fait assez de tapage avec cette chose. Mais, à votre tour, parlez donc du meurtre de Weir?

Josette.—Weir? Le Lieutenant?

Blessé.—Yes. Oh! nous savons tous, dans la maison ce qui s'est passé. On ne tue pas un prisonnier comme on tue un chien...

Josette.—Les patriotes contre qui vous vous êtes battus ne sont pas des soldats disciplinés comme ceux de l'armée anglaise. Ils se sont improvisés soldats. Le Lieutenant Weir avait donné sa parole d'honneur qu'il ne chercherait pas à s'évader et, à peine les troupes apparaissaient-elles qu'il cherchait à les rejoindre.

Blessé.—Ses gardiens n'avaient qu'à l'en empêcher, s'ils y tenaient. C'était facile : ils étaient trois contre un.

Josette.—Pour cela, il fallait qu'ils conservent leur sang-froid. Ce qui les excuse, en partie, c'est qu'ils manquaient de la discipline des vrais soldats, des soldats de carrière. Mettez-vous à leur place : les troupes arrivaient; la fusillade commençait déjà. Enervés, exaspérés surtout de voir le Lieutenant manquer à sa

parole en essayant de rejoindre l'armée... ils l'ont frappé.

Blessé.—Joli spectacle!...

Josette.—Un mouvement de colère qu'ils auraient dû réprimer, sans doute, mais non pas un acte de barbarie, comme vous avez l'air de le croire.

Blessé.—Bien d'autres le croient avec moi.

Josette.—Sachez qu'un peu auparavant, les gardiens du Lieutenant lui avaient enlevé les menottes parce qu'elles paraissaient lui blesser les poignets... Voilà ce qu'étaient ces hommes barbares. Mais, j'en reviens à l'incident de Sorel. Dites-moi donc, un peu, pourquoi le meurtrier n'a pas été inquiété, après son crime, malgré les pressantes réclamations des Canadiens?... Dites-le, M. Brown?...

Une voix (chuchotante).— Mlle Thouin. Venez vite, petite, votre père vous demande.

Par cette arrivée soudaine du père de Josette, le blessé Brown sera dispensé de répondre à l'embarrassante question de la jeune fille. C'est tant mieux pour lui. Mais Josette?... Quittera-t-elle Saint-Denis ce soir même, elle aussi?... Que lui veut son père?

Passons à la neuvième émission qui, peut-être, nous fixera là-dessus.

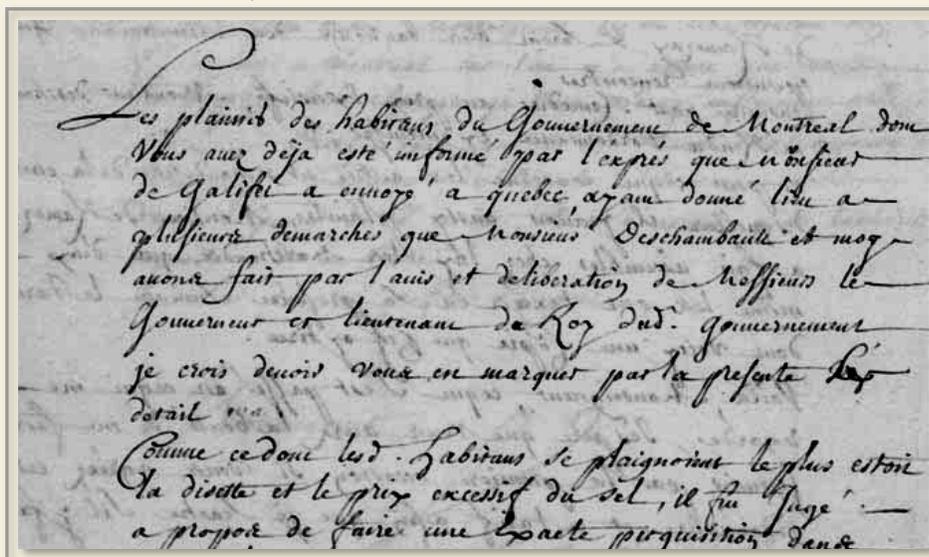


«Louis Marcoux, de Sorel, tué en cet endroit le 8 novembre 1834 par le bureaucrate Isaac Jones, au cours de l'élection de 1834 fut considéré, par les patriotes de la vallée du Richelieu comme le premier martyr de leur Cause.

«Le monument de Louis Marcoux ainsi que notre monument des patriotes et le tumulus indiquant l'endroit de la bataille du 23 novembre 1837 sont des objets d'attraction pour notre historique village et reçoivent la visite de ceux qui s'intéressent à notre histoire.»

Dr. J.-B. RICHARD.
Saint-Denis-sur-Richelieu,
3 décembre 1937.

AFFAIRES JUDICIAIRES

Condamnés pour «sédition» (1^{re} partie)

Philippe Rigaud de Vaudreuil,
gouverneur général, 1703-1725

CONTEXTE

Au début du XVIII^e siècle, le Canada est marqué par une crise économique importante. Si la paix a été signée avec les Nations iroquoises (1701), la France est à nouveau en guerre contre l'Angleterre et ses alliés ([Guerre de Succession d'Espagne](#) – 1702-1713). En 1703, le [gouverneur général de Callière](#), signataire de la Paix de Montréal, est remplacé par Rigaud de Vaudreuil; l'année précédente, François de Beauharnais devenait intendant de la Nouvelle-France. En 1704, Claude de Ramezay est nommé gouverneur de Montréal, succédant ainsi à Vaudreuil.

TRANSCRIPTION DU DOCUMENT

Monseigneur [[François de Beauharnois](#) de la Chaussée, baron de Beauville, intendant],

Les plaintes des habitants du Gouvernement de Montreal dont Vous avez déjà été informé par l'expres que Monsieur de [Galifet](#) [lieutenant du Roy

ou lieutenant-gouverneur] a envoyé à Québec [22 novembre], ayant donné lieu a plusieurs demarches que [Monsieur Deschambault](#) et moi avons fait par l'avis et délibération de Messieurs le Gouverneur et lieutenant du Roy dudit Gouvernement je crois devoir vous en marquer par la présente Les détails.

Comme ce dont lesdits habitants se plaignaient le plus était la disette et le prix excessif du sel, il fut jugé à propos de faire exacte perquisition dans toutes les maisons de cette ville de la quantité de sel qu'il y avait, Monsieur Deschambault et moi avec quelques huissiers et des habitants y avons vaqué trois jours de suite sans avoir trouvé que ce qui est contenu au petit état ci-inclus, dont il a été réglé que l'on retrancherait à chacun ce qui y est noté pour en assister ceux qui n'en ont point

du tout, suivant la distribution que [Monsieur de Ramezay](#) en voudra faire.

Ce retranchement sera sans doute dur à plusieurs qui s'en choqueront et si la nécessité permettait de différer je n'y donnerais pas les soins que l'on me demande pour en venir à l'exécution qu'après avoir reçu votre Volonté, mais comme cela ne se peut prolonger plus longtemps M^r de Ramezay &c seront mes cautions des incon vénients qu'il s'y pourrait rencontrer.

Ensuite pour Remédier au prix excessif, Monsieur Deschambault a rendu l'ordonnance ci-incluse;

et pour ce qui concerne les autres marchandises de la cherté desquelles il y aurait aussi plainte, Monsieur de Ramezay a fait assembler chez lui lesdits marchands qui d'eux même les ont taxées en sa présence suivant le tarif dont voici une Copie que j'en ai tirée.

Voilà Monseigneur, ce qui s'est passé en ce qui me regarde, J'espère que vous aurez la bonté de me faire savoir par la première occasion si vous agréerez cette ordonnance et ce tarif afin que je sache s'il y faut tenir la main.

Au reste, la venue de [Monsieur le Gouverneur](#) a apporté le Calme de tous lesdits troubles et tout est à présent dans la dernière tranquillité chacun des mutins ont reconnu leur aveuglement. Cela ne produira qu'un meilleur ordre à toutes choses et nous nous flattons que vous pardonneriez volontiers leur ignorance.

Je me sers de cette même occasion pour vous prier Monseigneur de nous fournir des poids et Mesures, des frais de Justice et des amendes. J'ai peur de me rendre importun là-dessus, tout cela nous est cependant très nécessaires.

N'ayant personne à Québec pour retirer mes appointements je vous prie aussi Monseigneur de me les vouloir bien faire toucher à Montréal car l'on m'a assuré que vous faites payer lesdites charges: je vous serai infiniment obligé. Monsieur Deschambault qui s'est trouvé mal aujourd'hui vous prie Monseigneur de l'excuser s'il manque à se donner l'honneur de vous écrire, il m'a assuré qu'il tacherait cependant de le faire.

Je suis dans un profond Respect, Monseigneur.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

[P. Raimbault](#) [son paraphe]

Ville Marie ce 25^e novembre 1704

(Note. Les documents mentionnés dans la lettre n'ont pas été retracés.)

UNE AFFAIRE DE «SÉDITION»

Avec le début de la guerre de Succession d'Espagne, la navigation entre la France et sa colonie est de plus

en plus difficile. Ainsi, le 26 juillet 1704, la flûte *la Seine*, qui convoie des navires marchands portant près d'un million de livres de valeurs, est capturée par les Anglais, au large de l'archipel des Açores; cette perte provoque, entre autres, une pénurie de sel dans la vallée laurentienne. Le salage des anguilles et de la viande essentielles à l'alimentation est compromis dès l'automne. C'est un désastre, la population «ne vivant pendant tout l'hiver qui dure sept mois entiers, que de viande et de poissons salés». Bon an, mal an, la colonie utilise de sept à huit milles livres de sel pour répondre à ses besoins: la colonie en a à peine trois milles livres en réserve. Dans une lettre du 17 novembre 1704, adressée au ministre de la Marine, le gouverneur Vaudreuil supplie

« [...] Monseigneur, de donner ordre à Monsieur de Bégon [l'intendant auquel le sieur de Beauharnais écrit pour le même sujet] de faire charger sur le premier navire qui viendra en ce pays l'année prochaine 20 000 livres de lard pour la nourriture des troupes le sel étant devenu très rare par le manquement de *la Seine*. Le Sieur de Beauharnais a fait distribuer par demi minos [aux habitants celui du Roi] il a cru Monseigneur devoir le faire pour soulager une partie du peuple le reste en manquant plutôt que de faire saler des lards pour les soldats, qu'il fera nourrir de viande fraîche, cela causera une dépense dans laquelle nous espérons que vous aurez la bonté d'entrer.»

Le 18 novembre, les habitants des côtes, en assez grand nombre puisque plusieurs paroisses sont représentées, marchent sur les portes de la ville « [...] pour obliger les marchands de la dite ville de leur fournir du sel et des Marchandises aux prix qu'ils voulaient faire eux mêmes [...] ». Le commandant de la forteresse ferme les portes de toute urgence et sollicite l'aide du supérieur des sulpiciens et seigneur de l'île de Montréal, l'abbé de Belmont qui les apaise: les habitants se dispersent dans le calme, après avoir exposé leurs requêtes. Le gouverneur de Ramezay,

après un retour précipité à Montréal, convoque les marchands pour discuter des prix prohibitifs qu'ils pratiquent auprès des habitants et commande aux sieurs Raimbault et Deschambault de procéder à une perquisition de sel, dans toutes les maisons de la ville, afin d'établir un rationnement (voir plus haut, le document transcrit). Le calme est rétabli. Cependant, les mesures mises de l'avant par Ramezay mettent le gouverneur Vaudreuil dans l'embarras.

Prévenu des événements le 22 novembre par une lettre du Sieur de Galiffet, Vaudreuil arrive en toute hâte à Montréal. À peine descendu de voiture, il révoque le tarif établi par l'entente intervenue entre les marchands et le gouverneur de Ramezay, mais il condamne un des marchands honnis des habitants à remettre à l'un d'entre eux le trop-perçu sur le sel, qui avait atteint le prix exorbitant de 20 livres le minot. Vaudreuil empêche aussi les marchands de profiter indûment des difficultés de ravitaillements.

Cette situation de pénurie et d'exploitation ne peut servir de prétexte à l'émeute. Vaudreuil doit sévir. Toutefois, il ne demeure pas insensible aux appels à la clémence. Les notables, les capitaines des côtes, les marguilliers des paroisses lui apportent une supplique (voir *Annexes*) sollicitant le pardon. Le grand Vicaire Belmont intervient personnellement auprès du gouverneur, faisant valoir que les manifestants n'avaient d'autre intention que de témoigner de leur grande misère et des abus dont ils sont victimes.

Vaudreuil prend le parti de la clémence et se contente de publier une ordonnance interdisant aux habitants la tenue des assemblées sous peine de poursuites « comme séditieux ». (Voir *Annexes*) Il n'y eut aucun procès. Or, il en ira tout autrement à l'automne de 1705. (*Suite au prochain numéro*)

Essai : Le cimetière *ad sanctos*, par Stéphanie Gélinas, étudiante en histoire de l'art

Suite de la page 1

INTRODUCTION

Antérieurement à la laïcisation des années 1960, l'Église catholique détenait une très grande importance dans la société canadienne-française. Effectivement, celle-ci régissait la vie des paroissiens, mais aussi, leur mort. Ce volet, soit la mort, est d'une importance capitale, car les catholiques vivaient une vie pieuse dans le seul but d'obtenir leur salut. De nos jours, les rites funéraires se sont modifiés, cependant ils ont gardé leur importance, car ce sont en ces lieux que les gens vont se faire enterrer. Le rôle de l'Église catholique s'est donc transformé, pour devenir un intérêt culturel, surtout concernant ses cimetières souterrains qui sont peu communs. Il n'est donc guère étonnant de constater qu'il y a plusieurs cimetières catholiques au Québec, mais plus précisément dans la région de Terrebonne et de Mascouche qui compte dix sites funéraires à son actif, incluant des cimetières conventionnels mais aussi une crypte et un cimetière sous l'église¹, donnant ainsi des lieux pour le repos éternel aux pratiquants. C'est ce cimetière souterrain terrebonnien qui sera à l'étude dans ce texte, soit celui sous l'église Saint-Louis-de-France.

Les églises et les cimetières

D'une part, la paroisse de Terrebonne est créée en 1723, avec Louis Lepage de Sainte-Claire, lors de la construction de la chapelle. En 1734, celle-ci ne peut plus subvenir aux besoins de la population croissante, alors une véritable église en pierre est construite et ce, au bord de la rivière. Le premier cimetière se retrouvait donc à côté de l'église. Cependant, celui-ci fut rapidement comblé, un deuxième fut construit sur le site actuel du Théâtre du Vieux-Terrebonne. Comme la mort est inévitable, il fut encore une fois rapidement rempli. Un troisième fut inauguré où il y a l'hôtel de ville. À partir de 1862, l'église a grandement besoin de rénovations, car elle est devenue trop petite pour la population desservie, mais elle a aussi besoin de plusieurs réparations. De longues délibérations commencèrent et durèrent environ 15 ans. La raison de cela était que les paroissiens (principalement ceux qui étaient les plus appauvris) ne voulaient point dépenser autant d'argent pour l'église, et ils ignoraient quel était le meilleur endroit pour l'implanter, soit sur l'emplacement de la première église, ou dans le haut du village, près de la rue Saint-Louis. De plus, s'il y avait un changement de l'emplacement, le centre du village changerait également, c'est donc toute la vie commerciale de la

rue Saint-Pierre qui serait bouleversée. En 1877, le débat se termine suite au don du terrain et de la pierre provenant de sa carrière par Madame Masson. L'église est enfin construite, à deux pas du «château» de la dernière seigneuresse.

Suite à cela, il fallut déplacer les biens de l'ancienne église à la nouvelle, mais aussi les ossements des personnes qui étaient inhumées dans le sous-sol du lieu saint. Il y a donc eu, le 12 février 1880, une exhumation des restes d'anciens prêtres, qui résidaient près de la masse du maître d'autel, du côté de l'Évangile, soit Antoine Proulx, Pierre Marchand, François Adrien Théberge, René Coiteux, Octave Renaud, Louis Adolphe Panneton² et manifestement Louis Lepage de Sainte-Claire. Cependant, il n'y avait pas seulement ceux-ci qui furent exhumés, tous les autres paroissiens présents sous l'église ont reçu le même traitement, notamment la famille Masson; Joseph Masson et ses enfants qui sont inhumés dans la même fosse, du côté de l'Épître (le côté droit) sous l'autel dédié à la Sainte-Vierge³. Selon l'abbé Charles A. Gareau, vicaire de 1927, c'est grâce à « l'habileté de MM. Amédée Allaire et Wilfrid Lapointe⁴ [qui ont] su transformer cette crypte en une petite nécropole d'un parfait goût »⁵. Aussi, en 1991, il y a

eu d'autres rénovations qui ont permis de mieux aménager le sous-sol pour des visites; des néons furent installés, tout comme des sentiers furent creusés pour permettre aux visiteurs un meilleur déplacement entre les tombes.

Somme toute, suite à la construction de la deuxième église de Terrebonne, divers nouveaux éléments pertinents furent intégrés. Ceux-ci vont de la façade de l'église où des pierres à bossage furent incorporées⁶, à l'orgue Casavant qui compte « 19 jeux répartis sur deux claviers, un pédalier et 1333 tuyaux en métal ou en bois »⁷ et au cimetière sous l'église. Avant les rénovations qui ont survenues dans les années 1950, l'intérieur de la bâtisse était un petit bijou d'architecture et d'art visuel, grâce aux œuvres du peintre italien Gagliardi et d'Alexandre Cabanel, un peintre français du XIX^e siècle, grandement réputé, qui ornaient le lieu de culte.

L'inhumation *ad sanctos*

L'histoire des cimetières sous les églises, aussi appelés *ad sanctos*, peut remonter jusqu'à l'Antiquité. Effectivement, à l'époque, la construction de chapelles se faisait sur les tombes qui contenaient les restes des martyrs⁸. Cela est le cas, par exemple, pour la basilique Saint-Pierre-de-Rome, où l'empereur Constantin fit ériger une basilique sur la tombe de l'apôtre Pierre (toutefois la basilique que nous connaissons aujourd'hui n'est point la même, celle de Constantin fut détruite au début du XVI^e siècle, remplacée par l'actuelle). Ainsi, ces

églises construites sur les restes des saints martyrs deviennent un lieu de pèlerinage que les personnes de la communauté chrétienne visitent par piété. Au Moyen Âge, la tradition continue; cependant, il y a désormais des membres du clergé qui sont enterrés sous l'église, dans des espaces réservés sous le chœur, créant ainsi des cryptes pour les communautés religieuses⁹. Au fil des années, l'inhumation *ad sanctos* s'étendit aux dignitaires, soit les seigneurs et les notables, et lorsque les habitants de l'Ancien Monde arrivèrent en Amérique, la tradition continua. C'est pourquoi, on peut observer ce phénomène un peu partout en Nouvelle-France, comme à Terrebonne, et aussi sous l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Comme il fut mentionné, les personnes étaient enterrées sous l'église. Alors pour y arriver, il y avait différentes méthodes: soit emprunter un chemin, vers le sous-sol de l'église, qui mène au caveau, soit de tout simplement déplacer les bancs et de soulever le plancher¹⁰, pour ensuite refermer le tout, permettant ainsi, par exemple aux seigneurs d'être enterrés sous le banc familial¹¹. C'est ainsi que la famille de Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne, détient une place importante dans le cimetière souterrain, où sur les 173 corps présents, 53 sont membres de la famille¹². Par ailleurs, la raison pour laquelle il y a autant de monde qui désirent se faire enterrer sous l'église, vient de la proximité de l'autel, comme les défunts sont « présents » aux offices, ils peuvent abrégier leur

séjour au purgatoire¹³. Voilà donc pourquoi autant de défunts demandent, dans leur testament, la célébration de messes en leur honneur. Alors, les paroissiens, peu importe leur rang social, désiraient être enterrés dans les cimetières *ad sanctos* pour se sentir plus près de Dieu. Par contre, puisqu'il y a une limitation dans le nombre de place sous les églises, un « mandement épiscopal de 1690 va fixer un tarif de 40 écus pour l'inhumation à l'intérieur »¹⁴. À cet égard, l'accessibilité fut donc limitée, créant ainsi une ségrégation sociale pour les moins fortunés qui ne peuvent pas payer ce coût, qui doivent se contenter d'être inhumés dans le cimetière paroissial, à l'extérieur.

La ségrégation sociale

À la lumière de ce qui précède, il est donc possible de savoir de quelle sphère sociale une personne provient par son positionnement dans le cimetière, soit si la personne se retrouve sous l'église, soit par la position géographique du lot. Par exemple, à Terrebonne, les riches occupent les tombes bordant l'allée centrale¹⁵ dans le cimetière conventionnel, et par le monument funéraire du défunt, comme il fut démontré précédemment avec la famille du seigneur Joseph Masson. Cependant, il peut y avoir des exceptions dans certaines situations. De plus, comme le souligne Monseigneur Saint-Vallier : « Il est mieux d'être enterré dans le cimetière avec les pauvres que sous l'église »¹⁶, démontrant donc un plus grand signe de piété, alors on

peut remarquer la présence de notables enterrés dans le cimetière paroissial, avec le « petit peuple ». Également, il est possible de voir des grands monuments funéraires, avec beaucoup de complexités et de beauté, appartenant à une personne ayant un niveau social peu élevé, car elle désirait se donner un certain prestige, et ce après sa mort. Le contraire est aussi perceptible. Par exemple, il y a parfois des citoyens de Terrebonne avec un haut prestige inhumés sous l'église, qui détiennent une simple stèle en bois comme monument funéraire, comme le démontre celle de [Victor Théodule Daubigny](#).

Le monument funéraire

À cet égard, le monument funéraire est un élément très important dans le processus qu'est l'inhumation. Effectivement, suite au décès de la personne, le monument va désormais représenter la personne qui est décédée, et ainsi au XIX^e siècle, on observera une individualisation du lieu de sépulture¹⁷. De plus, l'évolution des matériaux utilisés le facilitera, et pourra témoigner du prestige de la personne, car « le fer et le bois sont remplacés par le marbre, l'ardoise et le granit »¹⁸. Il y a donc principalement des monuments de pierre ou de marbre dans le cimetière de Terrebonne, mais il est aussi possible de

remarquer d'autres matériaux, comme une stèle en fonte appartenant à [Elmire Graton](#), par exemple, mais aussi la « pierre » tombale de l'épouse de Miki Ouimet qui est faite en fer (figure 1).

Aussi, ces monuments funéraires sont habituellement divisés en deux groupes, « la stèle (dalle ou pilier vertical) et le type sculptural à trois dimensions, parfois appelé victorien »¹⁹ dénotant de la grandeur et de la magnificence. Le style victorien (allant des années

1880 et 1900) est généralement plus prestigieux que la stèle, comme le démontrent les matériaux privilégiés, soit le marbre et le granit dans différentes couleurs, alors que la stèle est en pierre, en ardoise ou en marbre²⁰. Jadis, il n'était point étonnant de voir des épitaphes gravées sur les pierres, comme sur celle de Léopold Masson (figure 2), alors qu'aujourd'hui, il est devenu rare de « voir plus que les simples mots "in memoriam" »²¹. Notamment,

sur les pierres, il y a des représentations artistiques et des symboles qui sont gravés sur les monuments, leur iconographie allant de la croix, aux végétaux, aux êtres animés, aux accessoires de culte et aux sculptures²².

Dans le cimetière sous l'église de Terrebonne, la croix, représentant le Christ et sa résurrection²³ et les végétaux, comme les rameaux par exemple et les fleurs indéfinies (symbolisant la beauté et la brièveté de la vie)²⁴, sont principalement présents sur les monuments funéraires. Il y a aussi une forte présence de la représentation d'une poignée de main qui signifie la fraternité et l'alliance (figure 3).

Dans le cimetière *ad sanctos*, on remarque aussi certains monuments particuliers. Le premier est celui dédié à la famille d'Édouard Masson (figure 4), qui est une fausse-tombe en bois, et dont l'étroitesse ne peut contenir tous les corps de la famille; ce subterfuge laisserait croire que les corps ne sont pas enterrés, mais bien dans le sarcophage²⁵. Une autre construction notable est celle de la famille de Zéphirin Poitras (figure 5). Effectivement, bien que le monument soit très modeste dans sa forme, c'est la présentation de la sépulture qui est intéressante. C'est-

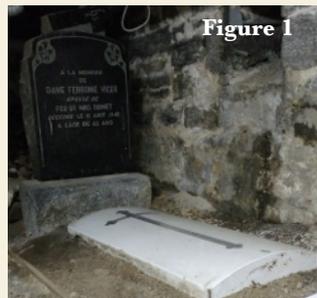


Figure 1

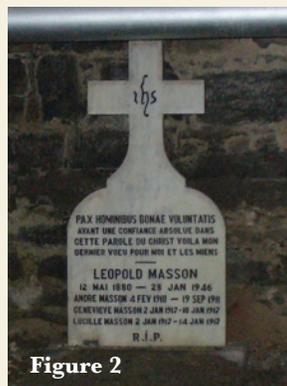


Figure 2



Figure 3

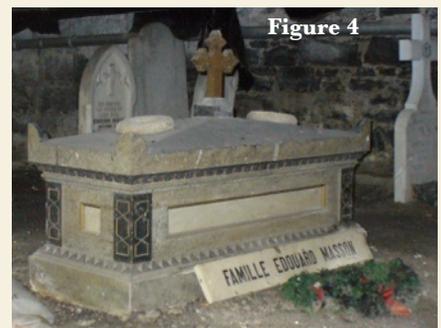


Figure 4

à-dire, la présence d'un mur en béton crépi peint en vert qui délimite le lot, tout comme le mur de l'église, est unique dans le cimetière *ad sanctos*. Il y a des petites pierres sur le plancher qui donnent au tout, une référence à l'extérieur, comme le souligne Françoise Jammes²⁶. Le lot appartenant à la [famille Leclerc](#) est dans la même veine; effectivement, bien que la forme des pierres tombales soit très



Figure 5

ordinaire, c'est le mur en béton peint orange qui entoure le lot (le séparant ainsi des autres) et la pièce de Plexiglas qui couvre l'endroit où les défunts sont enterrés, qui sont particulièrement intéressants (figure 6). Concernant le monument de Joseph Masson, c'est une dalle funéraire qui est installée à même le sol (figure 7), en dessous de laquelle se retrouvent vraisemblablement les restes de Joseph Masson et de ses enfants, qui furent inhumés dans la même fosse, comme il fut mentionné précédemment. La dalle horizontale est massive et unique dans le cimetière sous l'église, démontrant ainsi la prestance de la famille du dernier seigneur de Terrebonne. Ainsi, il est plutôt étonnant de voir les différents styles de monuments funéraires qui se

retrouvent dans le cimetière *ad sanctos* de Terrebonne.

Conclusion

Ainsi, comme nous l'avons montré, le cimetière de Terrebonne sous l'église est un petit bijou qui vaut le détour. Ce sont ses personnalités particulières, tout comme la rareté du phénomène qui illustrent cela. De plus, il est très important de souligner que cela n'est point une crypte, mais bien un cimetière; la crypte est principalement composée d'éléments de maçonnerie et les tombeaux étant superposés dans les murs, les uns par-dessus les autres, tandis que dans le cimetière les tombeaux sont inhumés, comme dans le cas de Terrebonne. Les villes qui possèdent des cimetières *ad sanctos* devraient donc profiter de l'occasion pour instaurer des visites touristiques, comme le fait la Société d'histoire de la région de



Figure 6



Figure 7

Terrebonne qui présente sa visite *Six pieds sous terre*.

UNE VISITE QUI SORT
DE L'ORDINAIRE...
QUE VOUS N'ÊTES
PAS PRÊTS D'OUBLIER.



SIX PIEDS
SOUS TERRE

VISITE DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS DE
TERREBONNE ET DE SON CIMETIÈRE

5, 17 et 31 AOÛT 2018




Pour réservations 450.492.7477
Nombre limité de places



Admission 15\$
19H00 à 20H30
Rendez-vous sur le parvis de l'église

Société d'histoire
de la région de Terrebonne

Généalogie : Des découvertes faites par ... hasard, par Normand Brière, administrateur, volet généalogie

Suite de la page 1

C'est à partir d'une brochure publiée en 1982 par M. Arthur Piché, ancien élève du Collège Notre-Dame, que le scénario et les textes furent élaborés. Malgré le fait qu'elle ne compte que 64 pages, cette publication est très révélatrice pour tout chercheur et plus particulièrement ceux en généalogie. Tout au long de ce récit, on apprend à en connaître plus sur chacun des acteurs principaux: liens familiaux, courte biographie, métier exercé, résidence, etc...

On y trouve également la liste des personnes ayant apporté leur contribution aux diverses campagnes d'entraide et de soutien en faisant des « dons en nature » c'est-à-dire des vêtements, du mobilier, de la nourriture, etc. Pour la majorité des donateurs, l'adresse du domicile y est indiquée. Plusieurs sont de Montréal, tandis que d'autres habitent aussi loin que St-Hyacinthe, Lachute, Chambly, Beauharnois, Huntingdon, Prévost et Shawinigan.

Dans une autre liste, celle des sinistrés cette fois-ci, on affiche le nom du propriétaire ou du locataire du lieu touché ou détruit par l'incendie, le nombre d'adultes et d'enfants ayant habité l'endroit et pour qui une demande d'aide auprès du Comité de secours a été inscrite. Un bel outil pour également connaître la composition de chacune des familles concernées, à ce moment précis.

Parmi ces familles dont les patronymes sont les plus souvent cités, nous comptons 10 familles de Brière (forte concentration de mon patronyme dans ce coin de la ville on dirait...), 6 de Paquette, 5 de Lachapelle, 4

de Limoges, 4 de Beausoleil, 4 de Contant et finalement 4 de Therrien.

Une petite lecture qui en vaut la peine. La brochure est en vente à la [Maison d'histoire de Terrebonne](#), au coût de 5\$.

CÉNOTAPHE

Dans un autre ordre d'idée, il y a quatre ans, intrigué par la présence de 3 inscriptions de Brière sur le cénotaphe élevé au Parc Masson à Terrebonne (monument aux Braves), j'ai entamé des recherches afin de savoir de qui il pouvait bien s'agir. Jamais dans les discussions avec la famille avait-il été question de ces derniers. Il s'est avéré que deux de ces personnes sont pour moi des grands-oncles ayant participé à la Grande Guerre. L'un deux y a été tué et repose au « Cimetière Québec » de Chérisy, dans le Pas-de-Calais. Dans un projet à venir, en collaboration avec l'Amicale des Vétérans et des bénévoles qui seront à recruter, je me propose de faire des recherches pour les combattants de Terrebonne figurant sur ce monument (principalement ceux de la « Grande Guerre », de la Deuxième guerre mondiale et de la Guerre de Corée).

C'est parfois au hasard des lectures ou des visites que certaines informations nous sont révélées. Ces découvertes, combinées à une grande curiosité, pourraient bien vous surprendre de par ce que vous en apprendrez. Un sentiment de satisfaction vous gagnera et nourrira encore un peu plus votre esprit de chercheur, de généalogiste. C'est en forgeant qu'on

I. Dons en nature

RE:-COMITÉ DU FOND DE SECOURS 1922.

DONS EN NATURE.

Aird & Sons 480-484 Ontario St, Montréal,
 Association du Bien-être de la Jeunesse, 901 Rue St-Denis
 The Alverna Catholic Assiation, 3 Burnside Place, room 202, Montréal,
 Assoc. Malade Jérome Montréal,
 Rev. J. J. Arbour, Curé, Pte Curé, Chambly Basain,
 L. H. Hébert & Cie Ltd, 8 St-Paul St, Montréal,
 A. Bélanger Limitée, Montmagny,
 J. H. Bouché, Pte Curé, Place non mentionnée,
 Geo. W. Wood & Co Limited, 37 St-Antoine Street,
 J. J. Robert Limitée, 912 Rue St-André,
 Cité de Montréal, Boîtes d'effets fournis par les pompiers de
 Montréal,
 Department of Militia and Defence, Courvoisier,
 Delle, Dumery 75 Rue St-Joseph, Dorval, P.-Q.
 Dupuis & Fribourg Montréal,
 Arthur Desjarre, No 25 du Couvent, Montréal,
 Maison Pallastout, 439-435e Rue St-Laurent, Montréal
 L. V. De Grandpré & Cie, 590 Leguachetière St, Montréal,
 Outta Pouché & Rubber Co., 357-359 St-James Street, Montréal,
 Outwood & Corrigan, Limitée, Beauport, Qc.

A. Piché, Terrebonne, 1^{er} décembre 1922, p. 56

« Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts; les morts, au contraire, instruisent les vivants. »

François René de Chateaubriand
Mémoires d'outre-tombe



devient forgeron disait l'autre. Vous prendrez goût à développer vos techniques de recherches en plus de découvrir une panoplie d'outils et de bases de recherches accessibles sur le web ou ailleurs.

.....

En janvier prochain, nous reprendrons les rencontres *Mémoires de familles*. Nous espérons en réaliser deux par mois. si vous ou votre famille souhaitez partager votre histoire familiale, certaines de vos photos ou documents, faites-nous signe. genealogie@shrt.qc.ca

Normand Brière,
administrateur, volet généalogie



Cénotaphe de Terrebonne

La maison Joseph et Alexandre Roussille, c1827 – 888, rue Sainte-Louis, par Claude Blouin, historien

En 1825, le ferblantier Alexandre Roussil (et son frère Joseph) achète l'emplacement lors d'une vente aux enchères des biens du manufacturier [Abner Bagg](#) de Montréal. Sur cet emplacement, s'élève une maison en pièces sur pièces, construite par François Séguin dit Ladéroute pour son fils Jean-Baptiste, à l'occasion de son mariage avec Angélique Clément, le 8 février 1779. La maison a servi d'école anglaise de l'Institution royale de 1819 à 1825; le pasteur Andrew Glen et James Walker y ont enseigné sous la supervision de l'Honorable Roderick Mackenzie et du docteur Simon Fraser, les principaux visiteurs des écoles de Terrebonne. L'école française de l'Institution royale était tenue à la même époque par Paul Joseph Gill et Augustin Vervais.

Les frères Roussil ont construit la maison en pierre, de style néoclassique urbain, entre 1825 et 1829. C'est un autre marché de construction de maison, passé entre le maçon François Dagenais et le marchand John Mackenzie, le 14 septembre 1829, qui nous permet de retenir cette année limite. En effet, on peut y lire la clause suivante : « Que les consolles [sic] aux quatre coins, les coins nommés à la Rustique qui seront proportionnés comme ceux de la maison d'Alexandre Roussil ferblantier [...]»



La maison des frères Roussil, tout comme sa voisine, construite par Noël-Théodore Roussil, menuisier de son métier, a servi à la fois de résidence à l'étage et de boutique ou de commerce au rez-de-chaussée. Le docteur Alfred Duchesneau, maire de



La maison J. et A. Roussille (1948)

Terrebonne (1872-1873, 1888-1889) et préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (1876-1879, 1898-1903), l'a habitée de 1870 à 1902. Les Pères du Saint-Sacrement l'ont aussi possédée de 1924 à 1941. La famille Léopold Allard y a tenu une épicerie de 1941 à 1974. Depuis 1976, ce sont des restaurants qui ont la faveur : *Auberge de la Côte* (Jean Thivierge – 1976-1982), *l'Étang des Moulins* (Jean Cayer, puis sa fille Violaine), la *Chocolaterie du Village* et le *Charnu, bar à vins*, qui a fermé ses portes tout récemment. Il est à noter que *La Buvette du Vieux-Terrebonne* ouvrira prochainement dans ce magnifique bâtiment, un des joyaux du patrimoine bâti du Quartier historique. L'annexe du restaurant *Le Maudit Français* a d'abord été une terrasse, construite par Jean Thivierge, vers 1978.

La SHRT présente ses activités d'hiver 2018 À SURVEILLER NOS ÉVÉNEMENTS DE QUARTIER

21 MAI 2018 – LES ARTS À LA TRACE • 30 JUIN-1^{ER} JUILLET 2018 – AUX ARMES!

11 janvier, **La Veillée des rois**, animée conjointement par Réal Gagné, «caller» et conteur, Marcel Caron et Elisabeth Nicol, accordéonistes, Rémi Lavoie, guitariste, et Virginie Nicol au piano. Tous membres de l'Association québécoise des loisirs folkloriques Rive-Nord. Galette des rois (gracieuseté de [Première Moisson](#)) et café (gracieuseté du [Bistro-Chocolaterie Le Divin Tandem](#)) sont servis gratuitement aux participants. [En savoir plus](#)

19 h 30, Chapelle Saint-Tharcisus, Collège Saint-Sacrement, 901, rue Saint-Louis, Terrebonne.

14 février, **Le mode de vie de l'élite de la Nouvelle-France**, par Catherine Ferland, historienne culturelle.

Repas et bons vins, logis, vêtements, divertissements de la petite noblesse française et canadienne jusqu'en 1760.

Aussi, **dégustation** de chocolats de la [Chocolaterie Le Divin Tandem](#), de Terrebonne; possibilité d'acheter des bouchées de la Saint-Valentin à «prix d'ami».

[En savoir plus](#)

19 h 30, Chapelle Saint-Tharcisus, Collège Saint-Sacrement, 901, rue Saint-Louis, Terrebonne.

8 mars, Théâtre historique: **Terrebonne 1840-1870 : de censitaires à citoyens**.

Les auteurs, Marie-France Despatie et Robert Chapleau, font ressortir les gestes d'un quotidien parfois tragique, souvent comique et inattendu de nos ancêtres. « Tous les événements ont été concoctés dans la joie et le rire que nous avons communiqué à nos comédiens, par la séduction de nos propos qu'ils livrent avec une joie communicative », expriment-ils.

[En savoir plus](#)

Admission générale 25\$ • Étudiant 20\$.

19 h 30, à l'auditorium du Collège Saint-Sacrement, (entrée par la rue Saint-Sacrement..



La tasse de chocolat – Jean Baptiste Charpentier le Vieux, [Château de Versailles](#) (Œuvres majeures)



[Catherine Ferland](#), historienne

LA FOURNÉE

Bulletin électronique trimestriel

Édition

Société d'histoire de la région de
TerrebonneRédaction en chef
Claude BlouinRédaction
Normand BrièreRévision
Lorraine LafrenièreCollaboration spéciale
Stéphanie Gélinas
ISSN 2291-5087

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Normand Brière,
président intérim. et volet généalogie
Claude Blouin,
vice-président intérim. et volet histoire
Thérèse Levac-Genest, secrétaire
Raymond Paquin, trésorier
Laurelou Chapleau, volet jeunesse
Rose-Marie Ouimet, programmation
Claude Martel, communications
(2 postes vacants à combler)

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF

Caroline Moïse

SITE WEB
www.shrt.qc.caWebmestre en trois personnes :
Caroline Moïse, Normand Brière et
Claude Blouin

CORRESPONDANCE

Maison d'histoire de Terrebonne
148, rue Saint-André
Terrebonne (QC)
J6W 3C3
info@shrt.qc.ca

NOTES ET RÉFÉRENCES

Terrebonne : retour sur la photo (p. 4)

¹ Avec la construction du premier moulin (1721) et de la chapelle les Bois (1723), ce sentier, qui longeait déjà la rivière devant les terres concédées à Pierre Maisonneuve et Pierre Limoges, a été appelé «chemin qui mène aux moulins» ou «chemin qui mène à l'église». Dans son livre terrier de 1763, Elisabeth de Ramezay indique que son emplacement est borné d'un côté par «l'écluse» et de l'autre par le «chemin qui mène au moulin jusqu'à la rue l'Atrappe». Serait-ce début de la rue Saint-François? On ne sait pas quand le chemin qui «mène au moulin» est devenu la «rue l'Atrappe».

² Dans son aveu et dénombrement de 1736, Louis Lepage de Sainte-Claire décrit ainsi la digue des moulins : «la Chaussée desdits Moulins a bled et a planches en Maçonne de pierre, de deux cent cinquante pieds de long et de douze pieds de hauteur sur vingt cinq pieds d'épaisseur.» Six arpents plus haut, il y a une seconde chaussée qui assure le contrôle du volume d'eau dans le bassin. Ces mesures donnent une idée des dimensions du bassin, sûrement le double d'aujourd'hui : le moulin à farine avait 120 pieds de long, le moulin à scie en avait 60 et 50 pieds séparaient les deux bâtiments pour un total de 230 pieds, la quasi-totalité de la chaussée (digue ou jetée).

³ Hyacinthe Prévost s'est sans doute inspiré de la maison familiale sur la côte de Terrebonne pour construire la sienne. En effet, construite par Jean-Baptiste Dupré entre 1732 et 1734, elle comporte un solage surélevé, exceptionnel pour l'époque. Hyacinthe Prévost y exploita l'un de ses deux magasins, l'autre étant situé près de sa tannerie, à l'ouest de la rue Saint-Louis, dans le faubourg.



⁴ La famille Jolicœur-Therrien a possédé cet immeuble jusqu'au début des années 1970 et l'a grandement transformé, lui ajoutant un étage et lui donnant le style «boomtown». Sur la photo ci-dessous, s'alignent, de droite à gauche, les maisons Prévost (transformée), Sanchez et Marier.

**Document vedette : M^{me} Masson s'inquiète pour ses fils** (p. 5)

¹ Andrée Désilets, *Louis-Rodrigue Masson, un seigneur sans titres*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 29 et sq.

² Wilfrid-Antoine, l'aîné de la famille. Il aurait construit et habité [cette maison](#) à Montréal (2080, boul. René-Lévesque ouest).

³ Il s'agit d'Henri-Charles-Germain (1836-1880), âgé de 20 ans et de Louis-Hugh-Robertson (1838-1887), âgé de 18 ans.

⁴ Pour des éclaircissements sur cette maison commerciale à laquelle M^{me} Masson fait référence, qui est en difficultés et que Jean-Baptiste Bruyère quitte en 1859, voir cet [article](#) du *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* [4 décembre 2017].

Affaires judiciaires : Condamnés pour « sédition » (p. 12)

BAC-LAC, Fonds de la famille Beauharnais, *Lettre de Pierre Raimbault à M. de Beauharnais*, 25 novembre 1704, B950, p.392-394, (MG18-G6 2/p.392-394 CABAC_PIAF_58851_CABAC_PIAF_588 51]

Secrétariat de la Province de Québec, *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec 1938-1939*, Québec, Imprimerie de Sa Majesté Le Roi, 1939.

NOTES ET RÉFÉRENCES (suite)

Guy Frégault, *Le XVIII^e siècle canadien*. Études. coll. «Constantes», no. 16, Montréal, Éditions HMH, 1968.

Louise Dechêne, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 1994.

Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, t. 3 : 1666-1687 et t. 4 : 1687-1701, Québec, Septentrion, 1998-1999.

Navires venus en Nouvelle-France. *Gens de mer et passagers de 1700 à la conquête. Années 1704-1708* [en ligne, 5 octobre 2017] <http://naviresnouvellefrance.net/vaisseau1700/html/pages17041708.html>

Jean-Michel Roche, *La flotte française en 1704*, [en ligne, 7 octobre 2017] <http://www.netmarine.net/bat/listes/flot1704.htm>

Pierre-Georges Roy, «François de Gallifet», *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXIII, no. 10, octobre 1917, p.199-302

Essai : Le cimetière ad sanctos, (p. 14)

¹ Gilles Fontaine, « Chiffres et autres curiosités : Les cimetières de Terrebonne et Mascouche », *La Revue*, 25 octobre 2016.

² Fonds Henri Masson, Notes de Sophie Masson, Sophie Masson 1874-1880. Terrebonne église, «1880 12 fev».

³ Fonds Henri Masson, Notes de Sophie Masson, Sophie Masson 1874-1880. Terrebonne église, «1880 20 mars».

⁴ Amédée Allaire est bedeau selon le recensement de 1891 et Wilfrid Lapointe est tailleur en 1881.

⁵ C.A Gareau, abbé, « 14e Curé : Louis-Jules Piché 1871-1905 », *Aperçu historique de Terrebonne*, Montréal, Imprimerie des Sourds-Muets, 1927, p. 42.

⁶ Fonds Société d'histoire de la région de Terrebonne, Assemblée des marguilliers, Bte 001-031 Modifications diverses 1851-1936, 28 mai 1877.

⁷ Claude Martel, «L'église Saint-Louis-de-France et les cimetières de Terrebonne». Notes de recherche.

⁸ Commission des biens culturels du Québec, *Évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du Moyen Âge à nos jours*, mars 2004, p. 10.

⁹ Baptiste Ricard-Châtelain, « Les ossements de la Nouvelle-France », *Le Soleil*, 16 juillet 2012.

¹⁰ Fichier Lucien Lemieux cité par Serge Gagnon, *Mourir hier et aujourd'hui de la mort chrétienne dans la campagne québécoise au XIX^e siècle à la mort technicisée dans la cité sans Dieu*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1987, p. 48.

¹¹ Réal Brisson, « La Mort au Québec : dossier exploratoire », sous la direction de John R. PORTER, Sainte-Foy, CELAT, coll. « Rapports et mémoires de recherche du CELAT no 12 », c1988, p.56.

¹² Claude Martel, «L'église Saint-Louis-de-France et les cimetières de Terrebonne». Notes de recherche.

¹³ Serge Gagnon, *Mourir hier et aujourd'hui de la mort chrétienne dans la campagne québécoise au XIX^e siècle à la mort technicisée dans la cité sans Dieu*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1987, p. 82.

¹⁴ Réal Brisson, « La Mort au Québec : dossier exploratoire », sous la direction de John R. PORTER, Sainte-Foy, CELAT, coll. « Rapports et mémoires de recherche du CELAT no 12 », c1988, p. 56.

¹⁵ Françoise Jammes, « L'espace sacré et le sens de la mort au Québec, religiographie du cimetière de Terrebonne », Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1982, p.22, cité par Réal Brisson, id., p. 107.

¹⁶ André Lachance, « La mort dans la famille », *Vivre, aimer et mourir/ Juger et punir en Nouvelle-France*, Montréal, Libre Expression, coll. « Zénith », 2004, p. 192.

¹⁷ Commission des biens culturels du Québec, *Évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du Moyen Âge à nos jours*, mars 2004, p. 22.

¹⁸ *Ibid.*, p. 36.

¹⁹ *Encyclopédie canadienne en ligne*, «Pierres tombales». <http://encyclopediecanadienne.ca/fr/art/icle/pierres-tombales/> [Consulté le 20 juillet 2017]

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Encyclopédie canadienne en ligne*, «Cimetières». <http://encyclopediecanadienne.ca/fr/art/icle/cimetieres/> .[Consulté le 20 juillet 2017].

²² Françoise Jammes, « L'espace sacré et le sens de la mort au Québec, religiographie du cimetière de Terrebonne », Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1982, p. 41.

²³ *Ibid.*, p. 69.

²⁴ *Op. cit.*

²⁵ Françoise Jammes, *loc. cit.*, p. 73.

²⁶ Françoise Jammes, « L'espace sacré et le sens de la mort au Québec, religiographie du cimetière de Terrebonne », Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1982, p. 74.

Maison Alexandre-Roussil, (p. 19)

Les informations sont tirées de:

- Livre terrier de la seigneurie de Terrebonne (1833), folios n° 149 et 150 (BAnQ, centre Vieux-Montréal, P650, Fonds Famille Masson)

- Cadastre de la Ville de Terrebonne, 1877, lots 271-274 [[Registre foncier du Québec en ligne](#)]

- Claude Blouin, *Les maisons Roussil*, coll. «Notre patrimoine régional» n° 3, Terrebonne, Société d'histoire de la région de Terrebonne, 1983, 24p.

ANNEXES

Note. Faute d'avoir l'avis et la relation des événements du 18 novembre 1704 faite par le Sr Galiffet au Gouverneur général de Vaudreuil, nous reproduisons la supplique des marguilliers, capitaines et notables des côtes du Gouvernement de Montréal au gouverneur Claude de Ramezay, sur le mandement du vicaire général, M. Vachon de Belmont.

A Monsieur Le gouverneur du Gouvernement MontReal
Supplient humblement des Marguilliers, Capitaines et Notables des cotes des paroisses Dudit gouvernement au nom de tous les habitans assambles Paroissialement a linstance de Messieurs Les Cures et Marguilliers Pour déliberer sur le Mandement de Monseigneur le grand Vicaire

Ils vous Remontrent Quils croient estre obliges par le respect quils ont pour vous et pour tous ceux qui leur representent La personne du Roy de vous rendre Conte de ce qui sest passé mardy 18 novembre et de se justifier envers vous

Premierement declarent lesdits Marguilliers et Capitaines ny avoir point estes presens en leur personne

Plus declarent tous les habitans en general quaucun deux na eu la moindre intentien de donner en aucune maniere atteintes a lautorite de ceux que Dieu et le Roy ont mis sur leur tête pour les gouverner quils en seroient tres Marrys*

Quils nont pas mesme eu dessein de faire aucune violence et quon auroit grand tort de les en soupçonner et quils ny ont donné aucun lieu

Pour preuve de quoy ils alleguent que Mr Le Grand Vicaire Les a rencontre sans armes. Qua la premiere remonstrance quil leur a fait pour se retirer paisiblement ils se sont soumis et luy ont obey. Enfin que ils ont tous proteste que puis quon les assuroit de la prochaine arrivée de mon sieur de Ramesais leur gouverneur ils estoient tous disposes a attendre quil leur randit justice et de luy donner cette marque de leur respect et de leur confiance

Que sils étoient en nombre un peu considerable cestoit pour presenter une requete commune dans une missere generale et emouvoir a commiseration par le grand nombre des miserables

De plus tous remontrent les dits habitans en general que lextremite de leur misere les mettoit comme au desespoir

nayant point de sel pour saler leurs animaux et se voyans reduis a voir perir leurs viandes faute dune chose si necessaire quon leur refusoit le dit sel a moins de donner au moins vingt livres [~~et plus~~]

En outre Messieurs les marchands alloint tous les jours en Augmentant le prix de leurs marchandises et diminuant celuy des danrees et bestiaux iusqua un tel exces quapres avoir vendu tout leur ble et leurs betes ils se voyoint reduis a mourir de faim et de froid eux et leurs enfans

Ils esperont Monsieur que vous y mettres les ordres necessaire selon votre bonte justice et prudence

a ces fins vous suplient tres humblement faire [~~fixer~~] convenir Messieurs les marchands dun prix raisonable pour leurs marchandises faire aussy en sorte que les pauvres habitans puissent trouver le debit de leurs danrees qui leur donne moyen de subsister

Et prions lesdits habitans Pour votre Prosperite et Sante.

[Sans date, ni aucune signature]

•••••

ORDONNANCE DE M. DE VAUDREUIL POUR
DÉFENDRE LES ASSEMBLÉES ET
ATTOUPEMENTS SÉDITIEUX (12 décembre 1704)

12 décembre 1704

Philippe Rigault, Marquis de Vaudreuil etc.

Le Sr de Galiffet nous aiant fait donner avis à Quebec le 22 du mois passé qu'il s'estoit fait une assemblée autour de la ville de Montreal le 18 du même mois d'une partie des habitans des Côtes de ce Gouvernement pour obliger les marchands de la dite ville de leur fournir du sel et des Marchandises aux prix qu'il vouloient faire eux mêmes et comme ces sortes d'assemblées sont entierement opposées aux ordres de Sa Majesté et qu'elles blessent son autorité, nous avons jugé à propos malgré la saison avancée de nous transporter au dit Montreal pour en connoitre les auteurs et châtier les coupables, Cependant Ms de Ramezay et de Belmont nous aiant assuré à notre arrivée que les dits habitans étoient rentrés dans leur devoir et n'avoient eu d'autre dessein que de représenter tous ensemble leur misere ne croiant en cela rien faire contre l'autorité du Roi ni le respect qu'ils doivent à ses ordres Nous, en

ANNEXES

consideration des assurances que ces MM. nous donnent, voulons bien avoir egard à leurs remontrance et oublier ce qui s'est passé; Mais comme ces sortes d'assemblées sont contraires aux intentions du Roi et au bien de son service, nous defendons à tous habitans sous quelque pretexte que ce puisse être de faire aucunes assemblées leur déclarant que si à l'avenir ils s'assemblent, si ce n'est par nos ordres, ou ceux de M. de Ramezay ou de celui qui commandera en son absence, ils seront poursuivis et punis comme séditionnaires suivant la rigueur des Ordonnances de Sa Majesté en pareil cas Ordonnons aux Seigneurs, Capitaines et Commandans des dites Côtes de tenir la main à l'exécution de la presente Ordonnance, leur enjoignons sous peine de deobeissance de nous donner avis de ceux qui y contreviendront comme aussi de la faire publier incessamment dans leurs paroisses à la sortie de la grand-messe afin que personne n'en ignore.

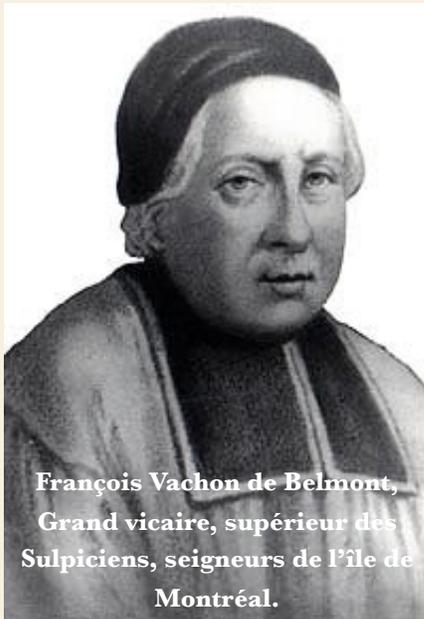
Fait à Montreal etc. Signé : Vaudreuil.

Et plus bas,

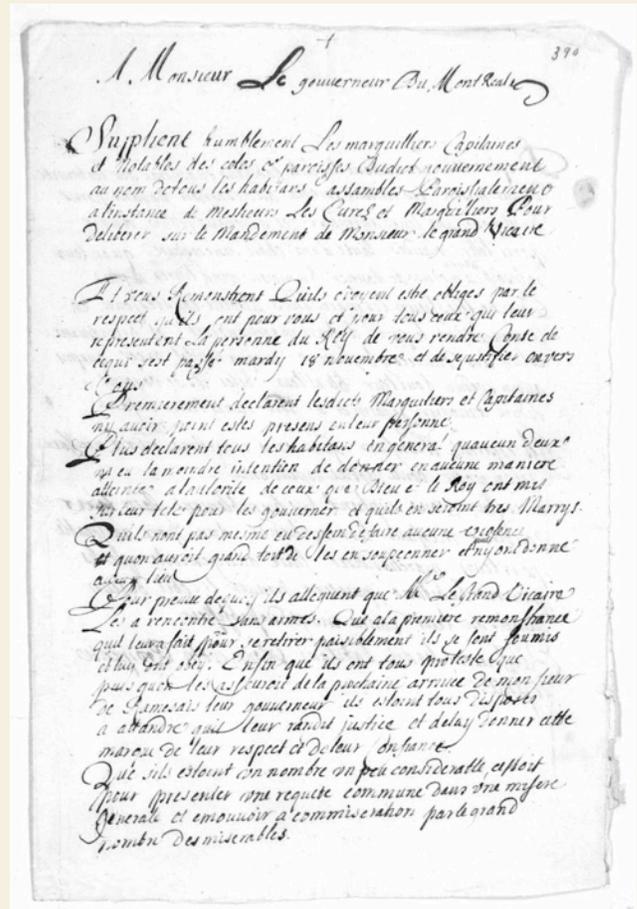
Par Monseigneur,

Signé : Dumontier¹

(1) Archives du Canada, série F 3, volume 8-3, page 492.



François Vachon de Belmont,
Grand vicaire, supérieur des
Sulpiciens, seigneurs de l'île de
Montréal.



* Être marri (ou se marrer) signifie être ennuyé, chagriné ou attristé.

Partenaires et donateurs



Conseil des arts
et des lettres du Québec
Québec



Divin Tandem



Marie-France Despatie



La SHRT est membre des organismes suivants :

